

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 23809

présenté par
Mme Beauvais

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cette réforme, le Gouvernement affirme instaurer un régime des retraites universel, équitable et responsable et ainsi supprimer tous les régimes automnes. Dans cette perspective, les professions libérales seront les grandes perdantes et ce alors même que ces professionnels ont fait le choix d'être indépendants et donc d'en assumer toutes les conséquences. Avec cette réforme de nombreux professionnels libéraux verront leurs cotisations augmenter sans pour autant avoir la garantie de percevoir un montant de pension au moins équivalent. En prétendant mettre en place un système de retraite dit plus « lisible et équitable », le Gouvernement n'apparaît donc pas sincère dans ses intentions. Il convient donc de supprimer cet article.